

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 75-97 du 21 avril 1975

chargeant le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures de l'intérim du Capitaine Léopold AHOUEYA, Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications pour compter du 21 avril 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. -- Pour compter du Lundi 21 Avril 1975, le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, assure l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence du Capitaine Léopold AHOUEYA.

ARTICLE 2. -- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 21 avril 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGC 4 - CNR 4 -
Ministères 13 - CNI 2 - IAA-SPD -
Gde.Chanc.-DB-DCP 6 - JORD 1 - DGM 13
DCCT-IGF 2 DPE-DGAJL-INSAE 6